

COMPTE-RENDU
de la 18^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 26 mai 2016



Objet : 18^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 26 mai 2016, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du vingt mai deux mille seize adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Jean-Bernard BARTHEL, Denis NILLES, Gaston MEYER, Nathalie STAUB, Hubert BOURING, Bernard FOUILHAC-GARY, Olivier HAAG, Aloys HAUCK, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Jean-Luc LUTZ, Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Sébastien SCHMITT, Jacques SENDRAS, Pascal TARILLON, Claude WACKENHEIM, Michaël WEBER, Yves ZINS (ayant donné procuration à Isabelle BEHR jusqu'au point 4.1), Eric BAUER (arrivé au point 4.1), Stéphanie BEDE-VÖLKER, Isabelle BEHR, Géraldine BUBEL, Evelyne CORDARY, Carole DIDIOT, Luc DOLLE, Evelyne FIRTION, Robert FUSS, Florence GIANNETTI, Christiane HECKEL, Armand HENNARD, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Audrey LAVAL, Jacques MARX, Patricia MOMPER, Nicole MULLER-BECKER, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Pascal SANITATE, Cathia SCHEUER, Jean-Marc SCHWARTZ, Jean-Philippe SCHWARTZ, Nathalie SPANIOL, Alain STACHOWIAK, Pascal WEISSLINGER.

Procurations: Virginie BLAZY ayant donné pouvoir à Hubert BOURING, Anna KOEPEL ayant donné pouvoir à Joël NIEDERLAENDER, Anne-Sophie LAMPERT ayant donné pouvoir à Evelyne CORDARY, Nathalie LECLERC ayant donné pouvoir à Marc ZINGRAFF, Martine SCHAUB ayant donné pouvoir à Jean-Bernard BARTHEL, Sébastien-Jean STEINER ayant donné pouvoir à Céleste LETT.

Excusé : Alain DANN.

Absents non excusés : Laurent LAZZAROTTO, Hervé RUFF, Christine SPOHR, Michel UHRING.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services

M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques

M. STENGER, Directeur Général Adjoint Services Finances-Ressources Humaines

Mme LETT, Directrice des Ressources Humaines

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 31 mars 2016 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 26 mai 2016

1. Administration Générale

1.1 *Mise à jour réglementaire de la délibération du 5 juin 2014 relative à l'exercice de la délégation du Président dans le domaine des marchés publics suite à l'abrogation du code des marchés publics*

Décide

à l'unanimité des voix,

De modifier, comme suit, la rédaction de la délégation en matière de marchés publics, accordée par l'assemblée au Président par délibération du 5 juin 2014 portant délégations au Président :

- « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :
 - des marchés et des accords-cadres de travaux jusqu'à cinq millions d'euros hors taxes,
 - des marchés et des accords-cadres de fournitures et services jusqu'à un million d'euros hors taxes,
 - des avenants aux marchés de travaux pour toute augmentation jusqu'à 25 %,
 - des avenants aux marchés de fournitures et services pour toute augmentation jusqu'à 20 %,lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

1.2 *Mise à jour réglementaire de la délibération du 5 juin 2014 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres suite à l'abrogation du code des marchés publics*

Décide

à l'unanimité des voix,

De maintenir la composition de la Commission d'Appel d'Offres adoptée par la délibération du 5 juin 2014.

3. Ressources Humaines

3.1.1 *Participation à la protection sociale complémentaire*

Décide

à l'unanimité des voix,

De participer à la protection sociale complémentaire des agents de l'établissement :

- Pour le risque santé : en participant aux cotisations des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation passée par l'établissement,
- Pour le risque prévoyance : en participant aux cotisations des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation passée par l'établissement pour les garanties incapacité, invalidité et décès (et, en option aux agents, pour la perte de retraite),

De fixer le niveau de participation individuel, quel que soit le grade/l'emploi occupé par l'adhérent comme suit :

- Pour le risque santé : le critère retenu est la composition familiale :
Régime général :
 - Isolé 40,00 €/mois brut,
 - Famille 84,50 €/mois brut,Régime local :
 - Isolé 26,00 €/mois brut,
 - Famille 52,00 €/mois brut,
- Pour le risque prévoyance : le critère retenu et le traitement brut (assiette de la cotisation prévoyance), la participation de l'employeur étant inversement proportionnelle,

INDICE MAJORE DE REFERENCE	MONTANT	DEGRESSIVITE
IM entre 321 et 407	7,00€	Minimum 0,42% du brut
IM entre 408 et 519	9,00€	
IM entre 520 et 619	11,00€	
IM entre 620 et dernier IM rémunéré	14,00€	Maximum 0,28% du brut

Etant précisé que ces montants sont prévisionnels et qu'ils pourront être révisés en fonction des résultats des consultations et en chaque début d'année,

D'octroyer ces participations aux bénéficiaires suivants, étant précisé que l'adhésion à chacune des conventions de participation est facultative :

- agents titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale en position d'activité,
- agents non titulaires,
- salariés de droit privé, quel que soit le contrat (apprentissage, contrat aidé, etc.),

De fixer le montant des participations respectives de l'employeur au prorata de la durée de travail de l'agent / du salarié,

De verser les participations à l'agent (au salarié) mensuellement, sur le bulletin de salaire, sous forme des montants forfaitaires définis ci-dessus, le montant des participations respectives ne pouvant excéder le montant des cotisations appelées,

De fixer la date d'effet de ces décisions au 1^{er} janvier 2017,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à prendre toute mesure nécessaire et à signer tout document relatif à ce dossier.

3.1.2 Consultation relative à la protection sociale complémentaire dans le cadre d'un groupement de commande

Décide
à l'unanimité des voix,

De constituer un groupement de commandes dont les membres sont :

- la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,
- la Ville de Sarreguemines,
- le Centre Communal d'Action Sociale,

en vue de la passation d'une convention de participation relative à une assurance santé et prévoyance du personnel,

De désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,

D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à signer et à exécuter la convention de groupement,

D'autoriser la consultation, conformément au décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 et ses arrêtés du 10 novembre 2011,

D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à signer la ou les conventions de participation, avenants éventuels et toutes pièces s'y rapportant, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

3.1.3 Consultation relative à la protection sociale complémentaire à titre individuel

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser la consultation, conformément au décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 et ses arrêtés du 10 novembre 2011,

D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à signer et exécuter la ou les conventions de participation, avenants éventuels et toutes pièces s'y rapportant.

4. Développement Economique

4.1 Abattoir du Pays de Sarreguemines : création d'une Société Publique Locale

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer une Société Publique Locale (SPL) pour relancer l'activité de l'abattoir de Sarreguemines, avec pour actionnaire majoritaire la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et pour second actionnaire la Ville de Sarreguemines,

D'approuver les statuts de la SPL dénommée « Abattoir du Pays de Sarreguemines », annexés à la présente délibération,

De désigner en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences :

1. M. Roland ROTH
2. M. Denis NILLES
3. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
4. M. Jean-Claude KRATZ
5. M. Joël NIEDERLAENDER
6. M. Gaston MEYER
7. M. Hubert BOURING
8. M. Dominique LIMBACH
9. M. Pascal TARILLON

Etant précisé que la Ville de Sarreguemines sera représentée par M. Céleste LETT,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à engager toutes les démarches et à signer tout document à intervenir en ce sens,

De racheter le bail emphytéotique grevant l'abattoir pour un montant de 30 000 €,

D'autoriser le Président à signer tout acte concernant la résiliation du bail emphytéotique existant entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et la société dénommée Les Fermiers Réunis.

4.2 Cession d'un terrain de l'Europôle à la société Ets Paul KIHl

Décide

à l'unanimité des voix,

De céder à la société Ets Paul KIHl, ou à la société SCI Grosblie la représentant, la parcelle cadastrée n°368/1 en section 52, située sur l'Europôle à Hambach, d'une superficie totale de 24 071 m², au prix de 240 710 € HT (le terrain ne comportant que de la surface utile),

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents relatifs à cette opération et à prendre toutes les mesures nécessaires,

De conférer une validité d'un an à la présente délibération.

4.3 Moselle-Est Initiative : subvention 2016

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à l'association Moselle Est Initiative une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2016,

De prélever ces crédits sur le budget primitif 2016,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

4.4 Excédent de clôture de l'ASEF

Décide

à l'unanimité des voix, 6 ne prennent pas part au vote

D'accepter la perception de l'excédent de clôture de l'Association de Services aux Entreprises et aux Familles (ASEF) d'un montant de 121 983,74 €,

De consacrer le montant équivalent à la réalisation de travaux d'amélioration et à l'acquisition d'équipements pédagogiques en faveur des structures d'accueil de la petite enfance de compétence intercommunale,

D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à ces fins et à signer tout document relatif à ce dossier.

M. Jean-Claude KRATZ, M. Gaston MEYER, Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Mme Nathalie STAUB, M. Michaël WEBER et Mme Bernadette NICKLAUS n'ont pris part ni aux débats, ni au vote.

4.5 RPAM : renouvellement de l'adhésion à la Ludothèque Beausoleil

Décide

à l'unanimité des voix,

De renouveler l'adhésion à l'association Ludothèque Beausoleil de Sarreguemines pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2019 et de verser une cotisation annuelle s'élevant pour la première année à 55 euros,

D'autoriser le Président et le Vice-président à signer tout document relatif à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires.

8. Habitat

8.1 Garantie d'emprunts à Sarreguemines Confluences Habitat

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 450 000 € souscrit par Sarreguemines Confluences Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt constitué de trois Lignes du Prêt est destiné à financer la réhabilitation de 16 logements sis 11-13 rue des Etangs à Sarreguemines dont les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PAM
Montant :	225 000 €
Durée totale du Prêt :	15 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PAM / Eco-prêt
Montant :	200 000 €
Durée totale du Prêt :	15 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,75% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PAM / Amiante
Montant :	25 000 €
Durée totale du Prêt :	15 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,75% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%</i>

De s'engager pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, à effectuer le paiement de l'ensemble des sommes contractuellement dues par Sarreguemines Confluences Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

De s'engager, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer dans les meilleurs délais à Sarreguemines Confluences Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

De s'engager, pendant toute la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre les dispositions nécessaires à cet effet et à intervenir au contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Sarreguemines Confluences Habitat.

10. Assainissement

10.1 Réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) : sollicitation des aides financières à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et conventions avec les usagers

Décide
à l'unanimité des voix,

De solliciter les aides susceptibles d'être accordées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer toutes pièces s'y rapportant notamment la convention de partenariat,

D'approuver la convention à conclure avec les usagers, jointe en annexe, et d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce dossier,

De solliciter auprès des usagers cocontractants de la convention précitée leur quote-part suivant les modalités contractuelles, déduction faite des éventuelles subventions obtenues par l'EPCI,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer et exécuter les marchés de travaux à venir, ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions pour la bonne exécution de ce dossier.

11. Centre Nautique

11.1 Tarification de l'activité Aqua Stand Up

Décide
à l'unanimité des voix,

De fixer la tarification de l'animation Aqua Stand Up qui sera mise en place au Centre Nautique de Sarreguemines à compter du 1^{er} septembre 2016 à 5,00 € HT la séance,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document nécessaire à cet effet.

12. Médiathèque

12.1 *Régulation des collections de la médiathèque et des bibliothèques du réseau de lecture publique*

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la Charte de régulation des collections jointe à la présente délibération,

D'autoriser le déclassé des documents de la Médiathèque Communautaire de Sarreguemines et des bibliothèques du réseau de lecture publique de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

De retenir les critères suivants pour le déclassé des documents n'ayant plus leur place au sein des collections :

- Documents en mauvais état, dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse
- Documents très défraîchis
- Documents au contenu obsolète
- Documents ne correspondant plus à la demande des lecteurs
- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins

De céder gratuitement les documents déclassés à des associations ou à des organismes à but non lucratif, ayant une vocation éducative, culturelle ou caritative ou, à titre exceptionnel, à des tiers menant un projet à caractère social ou humanitaire,

D'autoriser la mise en vente une fois par an des documents déclassés, dans le cadre d'une braderie, au tarif unitaire de 1 € (romans, essais, BD, albums pour la Jeunesse) ou 2 € (beaux-livres sur l'art, les voyages, la cuisine, etc.), étant précisé que la perception des recettes s'effectuera par l'intermédiaire de la régie de recettes de la Médiathèque,

D'approuver la mise en place pour les documents déclassés d'un système de passe-livres,

D'autoriser la destruction des documents déclassés non pris en charge par les associations ou les organismes précités et de ceux qui n'ont pu être mis en vente du fait de leur état,

De désigner Isabelle WILT, Directrice de la Médiathèque Communautaire de Sarreguemines, pour procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections, pour signer les procès verbaux d'élimination et pour dresser un état des documents déclassés.

12.2 *Demande de subventions au Conseil Départemental pour les bibliothèques de Hundling, Woelfling-lès-Sarreguemines et Zetting*

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter le Conseil Départemental de la Moselle (Division de la Lecture Publique et des Bibliothèques) dans le cadre du dispositif d'aides pour la remise à niveau des collections et le développement des ressources documentaires en faveur des bibliothèques de Hundling, Woelfling-lès-Sarreguemines et Zetting,

De porter au budget communautaire le montant de ces aides,

D'autoriser le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

12.3 Demande de subvention à la DRAC dans le cadre du Contrat territoire-lecture

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter la DRAC Grand Est pour l'attribution d'une subvention de 20 000 € dans le cadre du Contrat territoire-lecture,

De porter au budget communautaire le montant de ces aides,

D'autoriser le Président, ou le Vice-président délégué, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

12.4 Demande de subvention à la DRAC dans le cadre du dispositif d'Education Artistique et Culturelle

Décide

à l'unanimité des voix,

De mettre en œuvre le projet d'actions de la Médiathèque communautaire en direction des publics scolaires, afin de favoriser la citoyenneté, la tolérance et le vivre-ensemble, à travers la mise en place d'ateliers ludiques, axés notamment sur des échanges à caractère philosophique et sur l'éducation aux médias,

De solliciter la DRAC Grand Est pour l'attribution d'une subvention de 5 000 € dans le cadre du dispositif d'Education Artistique et Culturelle,

De porter au budget communautaire le montant de cette aide,

D'autoriser le Président, ou le Vice-président délégué, à signer tous les documents relatifs à cette décision, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

13. Développement Durable

13.1 Plan Climat : programme d'animation et de sensibilisation 2016-2017

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le programme prévisionnel des animations en matière de développement durable, pour la période de septembre 2016 à août 2017, comme suit :

- 5^{ème} projet d'Education au Développement Durable pour l'année scolaire 2016-2017 en partenariat avec l'Inspection de l'Education Nationale et une association spécialisée,

- Renouvellement de l'opération « diagnostics thermiques » chez les particuliers avec les élèves STI2D du lycée Henri Nominé pour l'année scolaire 2016-2017,
- 5^{ème} édition de l'opération « Le Jour de la Nuit » à Woustviller,
- Voyage d'étude ou journées d'information à destination des élus sur la thématique des quartiers durables et/ou des bâtiments publics durables,

De mettre en place les partenariats nécessaires,

De solliciter le concours financier du GAL Leader de l'arrondissement de Sarreguemines, de la Région Lorraine, de l'ADEME Lorraine, du fonds de transition énergétique et de tout autre organisme,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué, à signer tous les documents destinés à intervenir à ce titre et à prendre toutes les dispositions nécessaires.

13.2 Prévention déchets : programme d'animation et de sensibilisation 2016-2017

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le programme prévisionnel des animations en matière de prévention des déchets pour la période de septembre 2016 à août 2017, comme suit :

- Repair Cafés en partenariat avec l'association « Les Petites Mains »,
- Déploiement des bornes de vêtements « Le Relais » en partenariat avec l'entreprise d'insertion Tri d'Union (Stiring-Wendel) et sensibilisation au tri des textiles,
- Rencontres éco-responsables animées par « Les Petites Mains »,
- Stand informatif ou animation sur le jardinage écologique et/ou la biodiversité lors de la Fête des Fleurs de l'Agglo,

De mettre en place les partenariats nécessaires,

De solliciter le concours financier du GAL Leader de l'arrondissement de Sarreguemines, de la Région Lorraine, de l'ADEME Lorraine, du fonds de transition énergétique et de tout autre organisme,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents destinés à intervenir à ce titre et à prendre toutes les dispositions nécessaires.

13.3 Animation du site Natura 2000 "Marais d'Ippling" : convention de partenariat avec le CEN Lorraine et l'Etat

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la convention de partenariat 2016-2018 entre notre EPCI, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et l'Etat, jointe à la présente délibération, visant à mettre en œuvre un programme de connaissances, de restauration et de valorisation des milieux naturels du périmètre Natura 2000 « Marais d'Ippling »,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée, Présidente du comité de pilotage du site Natura 2000, à signer cette convention, ainsi que toutes pièces relatives à la bonne exécution de l'animation du site Natura 2000 « Marais d'Ippling ».

13.4 Adhésion à l'association Lorraine Mobilité Electrique

Décide

à l'unanimité des voix,

De renouveler l'adhésion à Lorraine Mobilité Electrique pour les années 2016, 2017 et 2018 et de payer la cotisation annuelle correspondante,

De verser au titre de 2016 une cotisation d'un montant de 1 000 €,

D'inscrire le montant de la cotisation annuelle correspondante pour chacun des exercices budgétaires,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires.

18. Politique de la ville

18.1 Subvention 2016 à la Mission Locale

Décide

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

D'accorder à la Mission Locale une subvention de 56 234,30 € au titre de l'année 2016, selon les crédits inscrits au Budget Primitif 2016,

D'autoriser le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

M. Roland ROTH, Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, M. Philippe LEGATO et M. Jean-Claude KRATZ n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

19. Gestion du Patrimoine

19.1 Travaux d'exploitation 2016 dans la forêt du Furstwald

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver, comme prévu dans l'annexe à la délibération :

- la réalisation des travaux patrimoniaux pour un montant estimé à 3 050 € HT,
- la réalisation des travaux d'exploitation pour un montant estimé à 1 890 € HT,
- l'état prévisionnel des coupes pour une recette brute estimée à 4 793 € HT,
- la vente des produits façonnés et non façonnés par l'ONF,

D'accepter l'inscription de l'état d'assiette pour l'exercice forestier 2017 et le martelage de la parcelle P2b,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les dispositions voulues et signer tous les documents à ce titre.

20. Nouvelles Technologies

20.1 *Groupement de commandes pour la mise en place d'un marché de fourniture des accès téléphoniques et internet*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Sarreguemines, dont le coordonnateur sera la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, en vue de la passation d'un marché de fourniture des accès téléphoniques et internet,

De prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer et à exécuter la convention de groupement, annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à engager la consultation décrite dans ladite convention, à signer les marchés et toute pièce s'y rapportant, chaque membre du groupement pour ce qui le concerne s'assurant de leur bonne exécution.

20.2 *Groupement de commandes pour l'acquisition ou la location de photocopieurs multifonctions et d'éventuels contrats de maintenance associés*

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Sarreguemines, dont le coordonnateur sera la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, en vue de la passation d'un marché d'acquisition ou de location de photocopieurs multifonctions et leurs éventuels contrats de maintenance associés,

De prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer et à exécuter la convention de groupement, annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à engager la consultation décrite dans ladite convention, à signer les marchés et toute pièce s'y rapportant, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45

Le Président du Conseil Communautaire :
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire